

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE
DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION
JOURNALISTES**

**COMPTE RENDU
1^{RE} CPPNI JOURNALISTES**



Si le 19 mai 2021 a été marqué par la réouverture des restaurants et commerces... il restera également le jour de la mise en place d'une nouvelle instance de représentation et négociation des journalistes professionnels : **la CPPNI** (commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) Journalistes. Cette instance, qui résulte d'une obligation légale dans chaque branche, a clairement son importance : elle est le lieu de négociation des accords collectifs ou avenants à la convention collective et doit donc permettre de construire les textes régissant les droits sociaux des journalistes.

La FILPAC CGT est satisfaite que cette instance, dont nous revendiquons la mise en place depuis des années, voie enfin le jour. Elle peut être un levier pour faire entendre la voix de tous les journalistes, quels que soient leurs qualifications et leurs secteurs d'intervention, et répondre aux questions qu'ils se posent quotidiennement. La CPPNI doit permettre également d'y porter leurs problématiques, poser les enjeux de l'avenir de notre métier, et donner de l'écho aux revendications développées dans les entreprises. Mutation numérique, évolution des qualifications, exigence d'une information de qualité et défis de la profession face aux GAFAM... autant de sujets qui, espérons-le, seront discutés et surtout négociés, pour aboutir à des accords et des dispositions concrètes pour les journalistes.

Lors de cette première rencontre, plusieurs points ont fait l'objet d'un constat partagé :

- nécessité de disposer d'un espace de discussions et de négociations comme la CPPNI pour faire vivre le dialogue social de branche au-delà des négociations dans chaque entreprise ;
- besoin d'engager au plus vite les discussions sur les conditions de vie et de fonctionnement de la CPPNI ;
- Inutilité d'attendre les prochaines mesures de représentativité des organisations patronales et syndicales pour aborder les premiers sujets.

Pour cette première rencontre, la FILPAC CGT a porté quelques idées fortes :

- **les partenaires sociaux doivent se mettre dès maintenant au travail afin de déterminer un calendrier de négociations avec un agenda social à définir. La délégation CGT demande**

qu'une nouvelle rencontre soit programmée avant l'été et qu'un premier projet de CPPNI soit envoyé aux organisations syndicales d'ici là ;

- *le périmètre de la CPPNI doit, sans tabou, pouvoir discuter de certaines évolutions de la convention collective afin d'améliorer les conditions de travail des journalistes dans le cadre de la réalisation de leurs missions ;*
- *la CPPNI devra très rapidement prendre en compte les évolutions du métier de journaliste par la digitalisation des supports et l'apparition de nouvelles fonctions, en actualisant les grilles de qualifications et de classifications de la convention collective.*

Cette instance (...) doit donc permettre de construire les textes régissant les droits sociaux des journalistes.

La démarche de la FILPAC CGT et ses syndicats :

Trop souvent les instances de négociation restent des lieux fermés, confidentiels... La FILPAC souhaite tout l'inverse et propose aux journalistes de les tenir informés de ce qui s'y dit, et de les faire participer à cette instance paritaire. Ce premier compte rendu en appelle d'autres et les avis de chacun au long de la négociation nous intéressent.

EN SAVOIR PLUS : CPPNI Quèsaco ?

Les CPPNI ont vocation à représenter les branches dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics, ainsi qu'à veiller aux conditions de travail et d'emploi. Elles exercent leurs actions à travers plusieurs leviers :

- la négociation des accords et avenants à la convention collective nationale ;
- le recensement des accords collectifs d'entreprise ;
- l'établissement de rapports annuels ;
- et enfin, l'émission d'avis relatifs à l'interprétation de la convention collective nationale ou d'accords collectifs.

Une CPPNI est composée des représentants des syndicats patronaux et salariés sur la base de leur représentativité (qui équivaut à l'audience obtenue lors des élections professionnelles dans les entreprises concernées).

Pour l'heure, nous restons toujours en attente d'une nouvelle proposition de date de rencontre avec les représentants patronaux. •